

Sécurité informatique : parfois la misère dans nos écoles !

À Virton, un étudiant a réussi à se procurer des codes d'accès. .

Des étudiants d'une haute école de Virton se sont procuré un mot de passe leur permettant d'accéder à des infos confidentielles, ce qui a biaisé l'évaluation de leurs stages. Une tricherie qui pose le problème de la sécurité informatique dans nos écoles. De l'avis même d'un expert, elle laisse à désirer, surtout dans l'enseignement primaire et secondaire.

Le piquant de cette histoire, c'est que les 30 à 40 étudiants qui auraient bénéficié de cette « filouterie » veulent devenir... enseignants. L'étudiant, qui s'est procuré les codes avant d'en faire profiter ses amis, serait d'ailleurs aujourd'hui prof dans une école de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à en croire la lettre reçue par notre rédaction de « La Meuse-Luxembourg », lettre émanant d'étudiants craignant visiblement que l'affaire soit étouffée.

CINQ ANS DE PRISON

Les faits se sont déroulés à la Haute École Robert Schuman, à Virton. Si la direction nie vouloir étouffer l'affaire, elle confesse son imprudence et regrette que le mot de passe, qui permettait d'accéder aux dates d'évaluation des stages,

ait circulé si longtemps. La directrice ne veut pas remettre en cause les diplômes attribués aux tricheurs. Elle conscientisera les élèves aux risques qu'ils encourrent s'ils trichent et les profs à la prudence requise avec les mots de passe... Quant à l'initiateur de la fraude, il ne sera jamais reconnu comme maître de stage.

Ce genre de fait reste-t-il exceptionnel? Pas sûr. La Computer Crime Unit de la police fédérale avait comptabilisé une trentaine de cas en une seule année, mais ce comptage remonte déjà à trois, quatre ans. En 2013, un autre cas avait défrayé la chronique : cinq étudiants d'un athénée bruxellois, avaient hacké le compte de leurs profs pour leur voler des questions d'examens. Des infractions qui pouvaient leur coûter un maximum de cinq ans de prison. Le seul élève majeur concerné s'en était tiré avec 20 heures de travail

Un expert : « On méconnaît les procédures de sécurité »

d'intérêt général ; les autres élèves, mineurs, n'avaient pas dû compa-

raître devant le juge de la jeunesse.

LA SÉCURITÉ ? PLUS TARD...

Dans la foulée, un programme de la VRT avait montré combien il était facile de pirater le système informatique d'une école. Résultats d'examens, évaluations, listes d'absences, mots de passe, etc. « La question n'est pas de savoir si, mais quand votre école sera piratée », clamait alors un expert.

Une allégation toujours d'actualité aujourd'hui ? « Je ne peux vous fournir de statistiques. Si des services informatiques existent dans l'enseignement supérieur, je pense surtout aux universités, secteur que je connais bien, la situation est bien différente dans les écoles primaires et secondaires », affirme André Delacharlerie, expert de l'Agence du Numérique (ex-Agence wallonne des Télécommunications). « On n'arrête pas de montrer le dénuement général du numérique dans les écoles, même s'il y a des exceptions. Les intéressés sont déjà satisfaits d'avoir un système informatique, les questions de sécurité viennent plus tard. Il y a souvent une large méconnaissance des procédures qui conviendraient. »

Ce qui n'empêchera, bien sûr, jamais des « petits génies » de pirater un système... ●

DIDIER SWYSEN